



Résultats du sondage réalisé auprès des magistrates et magistrats des communes genevoises

Présentation à la Commission 4 de la Constituante
genevoise

Prof. Katia Horber-Papazian

27 octobre 2009



Institut de hautes études en administration publique
Fondation autonome, associée à l'Université de Lausanne
et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

L'Université pour le service public



Objectif du sondage

- Mettre en évidence la perception et l'ouverture des membres des exécutifs communaux genevois quant à d'éventuelles réformes :
 - territoriales
 - institutionnelles et
 - de répartition des tâches entre canton et communes.



Personnes ayant répondu au sondage en comparaison avec l'ensemble des magistrats genevois

- 62 des 137 membres des exécutifs genevois ont participé au sondage => un taux de réponses de 45%
- 71% des communes sont représentées
- Le profil des communes représentées en termes de taille de la population est très proche de celui des communes genevoises
- La répartition des sexes correspond exactement à celle des magistrats exécutifs genevois



Caractéristiques des magistrats ayant répondu au sondage

- Les magistrates et magistrats ayant répondu sont en moyenne en fonction depuis 7 ans
- Tous les membres des exécutifs communaux genevois ayant participé au sondage disposent d'une formation post-obligatoire, professionnelle et/ou supérieure
- Le temps consacré par les élus à leur commune est en étroite relation avec la taille de celle-ci
- Un tiers des répondants n'a pas indiqué son affiliation politique



Autonomie

- Sur une échelle de 1 à 10 (1=aucune autonomie, 10=grande autonomie), c'est la position 3 qui a été retenue le plus souvent
- La moyenne est de 4.1
- La moyenne nationale s'élevait en 2005 à 4.8
- Ce ne sont pas les plus petites communes qui estiment avoir le moins d'autonomie



Capacité à assumer les tâches communales

8 domaines sont problématiques:

- Construction de logements (48%)
- Transport publics/complément à l'offre TPG (46%)
- Transports individuels (construction de routes, mesures de modération du trafic) (43%)
- Aménagement du territoire et plans de zones (39%)
- Promotion économique (32%)
- Approvisionnement en énergie (29%)
- Prestations sociales (27%)
- Petite enfance (24%)
- A l'exception de la question de la petite enfance, ce sont les moyennes et les grandes communes qui ont l'impression que des limites de compétences ont été atteintes



Collaboration intercommunale, partenariats, fusion (I)

- Dans 90 % des communes représentées une ou plusieurs collaborations existent.
- Si la possibilité d'avoir des groupements intercommunaux à buts multiples existait, 66% des répondants souhaiteraient y recourir.
- Dans 21% des communes représentées, il existe des partenariats publics-privés. 58% des répondants souhaitent y recourir à l'avenir.
- 55% des répondants au sondage indiquent faire usage d'une délégation de tâches à des tiers sous contrôle communal (externalisation). 23% pourraient imaginer y recourir.



Collaboration intercommunale, partenariats, fusion (II)

- 90% des élus indique que dans leur exécutif une fusion n'a jamais été envisagée au cours des cinq dernières années.
- Pour 65% des répondants une fusion n'est pas envisageable, alors qu'elle l'est pour 35%. 75 % des représentants des communes allant jusqu'à 3000 habitants rejettent cette option.
- Le rôle du canton en matière de fusion devrait, selon 97% des répondants ne pas être coercitif et se limiter à des mesures:
 - d'encouragement (42%) et
 - de soutien (61%).
- 20% des élus pensent que la question de la fusion ne concerne pas le canton.



Effet de débordement

- Les personnes ayant répondu au sondage estiment qu'en moyenne 12% des usagers des prestations liées à la petite enfance n'habitent pas leur commune.
- Il en va de même selon leur estimation pour
 - 44% des bénéficiaires des manifestations culturelles,
 - 31% des usagers des infrastructures sportives et
 - 39% des usagers des parcs et promenades.



Défis communaux à relever

- Les problèmes/défis que plus de 20% des représentants des communes mentionnent sont:
 - l'aménagement, l'urbanisme et les autorisations de construire (26%),
 - le manque de ressources fiscales (24%),
 - les lenteurs et contraintes administratives (23%),
 - la circulation et le trafic (21%),
 - la répartition des compétences entre canton et communes et le manque de bases légales (21%).



Réformes communales (I)

- Entre un quart et un tiers des personnes ayant répondu au sondage souhaite les réformes suivantes pour le futur:
 - Introduction du droit d'éligibilité des étrangers (39%)
(16% en planification ou l'ont déjà)
 - Renforcement du contrôle et de l'évaluation des prestations communales (34%)
(29% en planification ou l'ont déjà)
 - Augmentation des compétences des délibérants (24%)
(10% en planification ou l'ont déjà)
 - Instauration d'un poste de maire assumant cette fonction pour l'ensemble de la législature (24%)
(37% en planification ou l'ont déjà)
 - Renforcement du rôle du citoyen dans les processus de décision (24%)
(32% en planification ou l'ont déjà)
 - Programme de législature (23%)
(68% en planification ou l'ont déjà)



Réformes communales (II)

- 89% des élus considèrent le nombre des membres du CA comme adéquat.
- 91% des élus sont opposés à ce que le nombre de délibérants soit identique pour l'ensemble des communes.
- 93% estiment que le nombre de délibérant doit être fixé en fonction du nombre d'habitants de la commune.
- 79 % ne souhaitent pas de modification dans leur relation avec leurs délibérants qu'ils qualifient d'excellente à très bonne pour 49% d'entre eux.



Relation avec le canton: répartition de tâches (I)

- 92% des répondants souhaitent une révision de la répartition des compétences entre canton et communes en matière de compétences décisionnelles, 94% de compétences d'exécution et 87% des charges financières
- Des transferts des trois ordres sont souhaités aussi bien du canton aux communes que des communes au canton.
- L'analyse des résultats ne permet pas de mettre en évidence le souhait des magistrats de faire coïncider les cercles des décideurs payeurs et bénéficiaires
- De façon générale les magistrates et magistrats souhaitent obtenir plus de compétences décisionnelles et d'exécution et renoncer à un certain nombre de charges financière



Relation avec le canton: répartition de tâches (II)

- Ce sont dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la construction d'infrastructures, de la gestion du domaine public et de l'entretien des routes, parc et promenades que les représentant des communes souhaiteraient à la très grande majorité, obtenir plus de compétences décisionnelles et d'exécution.
- Une proportion importante d'élus souhaiterait renoncer aux compétences relatives à l'approvisionnement en énergie et à la promotion économique ainsi qu'aux charges financières en matière de transport public/complément à l'offre TPG.
- Dans 14 domaines, il est intéressant de noter que les élus sont totalement partagés quant à la répartition des tâches et charges entre canton et communes.



Relation avec le canton: répartition de tâches (III)

- Les variations des prises de position par rapport aux transferts de compétences ne s'expliquent pas par la taille des communes.
- Un tiers des répondants (34%) souhaite que leur commune puisse assumer de nouvelles tâches.



Relation avec le canton: mode d'attribution des compétences

- Pour 55% des répondants, une attribution différenciée des compétences est envisageable



Relation avec le canton: possibilité d'être entendu

- 62% des magistrats n'ont pas l'impression d'être entendus lorsqu'ils émettent un préavis auprès du canton. Ils proposent:
 - d'améliorer les conditions de conciliation avec le canton (n=9)
 - de donner plus d'autonomie et de compétences décisionnelles aux communes (n=8)
 - de rendre les préavis plus contraignants pour le canton (n=9)
- 66% des élus estiment qu'ils ne sont pas entendus lorsqu'ils s'opposent à une décision cantonale. Ils proposent:
 - de renforcer la communication, le dialogue et la négociation avec l'Etat (n=19)
 - d'instaurer un arbitrage externe autre que le tribunal administratif
- 69.4% des magistrats disent répondre toujours aux consultations organisées par le canton et ils sont 87% à répondre aux consultations organisées par l'ACG sur des sujets communaux



Relation avec l'agglomération

- 45% des personnes ayant répondu au sondage indiquent que leur commune collabore avec des communes françaises ou vaudoises voisines.
- Les domaines qui ont été mentionnés le plus souvent sont les suivants (nombre de mentions et degré de satisfaction par domaine entre parenthèses) :
 - Culture (8): satisfaisante (4) ; à améliorer (4)
 - Aménagement (6): satisfaisante (5) ; à améliorer (1)
 - Circulation (5): satisfaisante (2) ; à améliorer (2)
 - Environnement (5): satisfaisante (3) ; à améliorer (1)
- Les domaines prioritaires pour lesquels un renforcement de la collaboration est souhaité par plus de 20% des participants au sondage sont : l'aménagement (26%), les transports (publics et privés) (23%)